



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 mars 2014  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 24 mars 2014, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir ci-joint les observations formulées par la République arabe syrienne au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité pour la période du 14 novembre 2013 au 27 février 2014 ([S/2014/130](#)).

1. La Syrie redit son attachement à la coopération avec le Liban pour garantir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des deux États frères, au service de leur sécurité et stabilité communes, de manière à éviter d'y porter atteinte, dans l'intérêt supérieur des deux pays.
2. La République arabe syrienne rappelle que la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité a été adoptée à la suite de l'agression militaire israélienne contre le Liban et que les rapports du Secrétaire général doivent par conséquent s'en tenir au mandat qui y est énoncé et ne pas se détourner de l'objectif principal. Elle s'étonne que le Secrétaire général persiste à mentionner la Syrie dans ses rapports sur l'application de ladite résolution et à évoquer notamment des sujets dépassant son cadre, tels que les déplacés syriens au Liban ou d'autres questions ayant trait à la souveraineté nationale des deux pays, comme le tracé des frontières.
3. Le Gouvernement syrien rejette les déclarations incendiaires d'Israël au sujet de la contrebande d'armes en provenance de la Syrie, qui seraient destinées à des factions politiques libanaises, allégations à visées politiques connues de tous. Ce qui est néanmoins surprenant, c'est l'obstination de certaines parties à l'ONU à intégrer ces propos malveillants dans les rapports du Secrétaire général, sachant qu'ils ne peuvent faire l'objet d'aucune vérification. Cela constitue une contradiction étrange et manifeste dans la position du Secrétariat de l'ONU. Ce qui est encore plus inouï, c'est que le Secrétariat reprenne à son compte les accusations lancées contre le Hezbollah au sujet de son ingérence en Syrie et ferme les yeux sur l'implication de courants politiques libanais qui parrainent, protègent et appuient ouvertement des groupes terroristes takfiristes, actifs dans de nombreuses régions du Liban, et leur fournissent un appui politique et logistique qui leur permet de transformer ces zones en base arrière pour y mener des opérations dans des secteurs limitrophes de la frontière libanaise.



4. La République arabe syrienne estime que le Conseil de sécurité et les rapports du Secrétaire général doivent s'abstenir de toute politique des deux poids, deux mesures, s'agissant de la lutte contre le terrorisme et de la menace qu'il fait peser sur la Syrie, les événements au Liban et en Iraq ayant prouvé que le terrorisme, loin de se limiter à des États particuliers, menaçait tous les pays, quels qu'ils soient.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**

---